



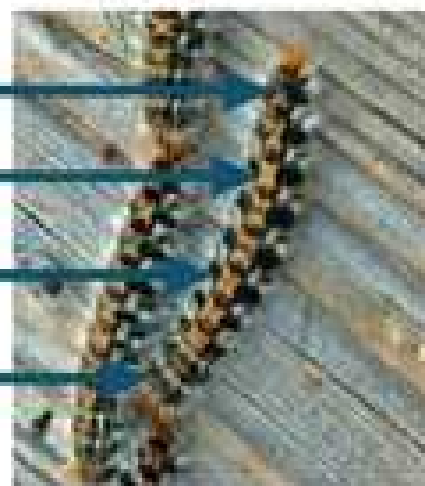
ALERTE



Chenilles processionnaires détectées à CUIS
espèce classée comme nuisible à la santé humaine et animale



Tête noire
Poils orangés
Corps foncé
Lignes noires
Longueur maximale :
40 mm



La commune va intervenir sur la partie publique par traitement + destruction des nids au petit plomb de chasse + glue sur les troncs



Elles tissent des nids communautaires à l'extrémité des branches de pins. Ces nids, même vides, contiennent des soies urticantes.



Si vous en détectez soyez très prudent car c'est très dangereux : en situation de stress, les chenilles libèrent leurs soies toxiques qui se retrouvent en suspension dans l'air et cela peut provoquer des effets allergiques extrêmement graves

=> faire intervenir un spécialiste